

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 25 septembre 2025, Salle du Nord, 20h15

Madame Joan GALLMEIER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal ainsi que le public, leur souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil communal, puis demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Violeta ARSIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Théophile CUCHE, Brock FIEDLER, Dylan FORDE, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER, Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Marc GUERIN, Elliott HEBERT, Blaise HEFTI, Julia LÖFSTEDT, Shelley LUGON-MOULIN, Ian MAC DONALD (2^{Ème} appel), Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Fabien PETRUCCI, Pascal SANGLERAZ, Lucas TAUXE, Philippe TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Bruno ZIMMERMANN.

Excusés : Corinne BLANCHARD, Bertrand CHAUVY, Philippe DURUSSEL, Jean-Luc FRIEDRICH, Fabienne GRIFFET-GASSER, Adeline GRÜTER, Madeleine MANIGLEY, Damien OGUEY, Eric PELLAUD, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Eve WIDMER-KNECHT, Yvan ZBINDEN.

Le premier appel fait constater la présence de 30 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

En préambule, Madame la Présidente informe qu'un photographe a été mandaté ce soir pour le journal « Le Leysenoud ».

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2025

Trois corrections ont été apportées à la suite de demandes. Monsieur Bertrand CHAUVY a été annoncé absent alors qu'il était excusé. Madame la Présidente et la Secrétaire accordent une attention particulière à la liste des excusés et regrettent profondément les erreurs ou malentendus qui peuvent s'y glisser. Par ailleurs, deux autres erreurs mineures ont été relevées : une confusion entre un Monsieur et une Madame ainsi qu'une substitution du mot « grève » par « grêle » lors d'une citation.

Le procès-verbal modifié du 19 juin 2025 soumis au vote est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Un siège reste toujours vacant au sein du Mouvement Indépendant Leysenoud (MIL). Cela représente une excellente opportunité pour un ou une citoyenne de rejoindre le groupe et d'acquérir de l'expérience en vue des prochaines élections et de la nouvelle législature.

PROCES-VERBAL NO 18**4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer la disparition de quatre personnes. Il s'agit de Madame et Messieurs

Elisabeth BERRY

Giovanni DAVIT

Daniel POUSAZ

Roland BUTTET dit Speedy

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer leur mémoire.

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à trois nouveau-nés. Il s'agit de

Adèle HOFER

Tytum RICHARD

Chiara FRIEDRICH

Félicitations aux heureux parents à qui nous souhaitons beaucoup de force, de patience et de joie.

COURRIERS

Madame la Présidente donne lecture du courriel de l'association Leysin Danse qui remercie chaleureusement les membres du Conseil communal pour le don des jetons de présence lors de la dernière séance de juin.

VOTATION

Le prochain scrutin est prévu ce dimanche 28 septembre.

REPRÉSENTATIONS

Depuis le dernier conseil, Madame la Présidente a été invitée à participer à plusieurs événements marquants :

- Festivités du 1er août célébrées à la Place Large
- Séance d'accueil des Présidents de conseils généraux et communaux : organisée à la préfecture d'Aigle
- Vernissage de l'exposition « Leys'artistes » : le 22 août à la Salle du Nord. Cette exposition, d'une qualité remarquable, a mis en lumière des artistes aux horizons et styles très variés, offrant une expérience particulièrement enrichissante
- Séance publique « Ça y est, je m'engage pour ma commune » : le 3 septembre à Aigle. Cette conférence inter-partis visait à encourager les citoyens à s'investir dans la politique communale
- Journée du Parrain : le 20 septembre, dans le cadre de la Semaine du Goût, qui s'achèvera le dimanche 28 septembre. Cet événement a permis de savourer des produits locaux, accompagnés de bières artisanales exquises, pour le plus grand plaisir des participants.

PROCES-VERBAL NO 18SORTIE DU CONSEIL A LA CABANAKAI A LAUSANNE – 15 AOÛT 2025

Madame la Présidente remercie chaleureusement Monsieur le conseiller Théophile CUCHE pour avoir initié cette idée et l'avoir concrétisée avec elle. Cette collaboration a été exemplaire. Ses remerciements s'adressent également :

- à la Municipalité, pour son soutien à cette activité en offrant l'apéritif sur place
- à M. Antoine PELLAUD, qui a brillamment assumé le rôle d'expert des centres sportifs lors de la discussion à la Cabanakai
- aux représentants du Fonds du sport vaudois, pour leur accueil chaleureux
- à tous les participants, qui ont contribué à créer une ambiance agréable et conviviale.

Les objectifs de cette sortie étaient multiples : mettre en valeur la présence de la Cabanakai, un restaurant éphémère faisant la promotion de notre Maison du sport de Leysin, discuter de manière décontractée de nos centres sportifs et favoriser un moment de convivialité entre conseillers, en dépassant les clivages politiques habituels.

Une vingtaine de participants, Conseillers et Municipaux, ont partagé un moment chaleureux et cordial, sans aucune tension. Madame la Présidente ressent une profonde gratitude pour cette expérience. Selon Monsieur le Syndic, cette activité était une première dans l'histoire du Conseil Communal. Elle ose espérer qu'elle ne restera pas unique et qu'elle inspirera d'autres initiatives similaires à l'avenir.

PRÉSENTATION AU CONSEIL COMMUNAL PAR LE PRÉFET ET LA DIRECTION DES AFFAIRES COMMUNALES

La prochaine séance du Conseil Communal, prévue en décembre, sera précédée par une présentation de Monsieur le Préfet Nicolas CROCCI TORTI et Madame Joëlle WERNLI, représentante de la Direction des Affaires Communales du Canton de Vaud. Cette opportunité, initialement envisagée pour le début de la prochaine législature, a été avancée afin de répondre aux nombreuses interrogations exprimées récemment. Cette séance vise à apporter des éclairages utiles sur le fonctionnement du Conseil Communal.

Il est recommandé de réfléchir aux questions à poser et de les transmettre afin qu'elles soient prises en compte dans la préparation de la présentation. Bien que la participation ne soit pas obligatoire, une présence nombreuse serait appréciée pour témoigner de l'intérêt porté à cette démarche et du respect envers les autorités qui se déplacent pour l'occasion. Cette conférence représente une opportunité précieuse pour approfondir les connaissances sur les sujets abordés.

Des informations seront communiquées ultérieurement concernant l'éventuelle ouverture de cette séance au public. Les personnes intéressées peuvent se manifester à la fin de la séance.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 3/2025 : RÈGLEMENT ET TARIF DES ÉMOLUMENTS DU CONTRÔLE DES HABITANTS

Monsieur **Blaise HEFTI**, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions des préavis qui sont :

1. d'adopter le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants,
2. de déléguer la compétence d'adaptation tarifaire à la Municipalité,
3. de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

PROCES-VERBAL NO 18

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 4/2025 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur **Blaise HEFTI**, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis. Il demande une correction au 1^{er} paragraphe de la page 2, il faut lire : *Endettement net par habitant : en hausse constante depuis 2021* et non depuis 2011.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2026 tel que la Municipalité le lui a soumis,
2. de maintenir le taux d'imposition à 78% par rapport à l'impôt cantonal de base,
3. de reconduire sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 5/2025 : CENTRE SPORTIF DE LA PLACE LARGE – RÉNOVATION ET DÉVELOPPEMENT 4 SAISONS

Madame **Nicole GREMAUD**, Rapportrice de la Commission du sport donne lecture du rapport qui propose, à la majorité, d'accepter les conclusions du préavis.

Au regard des amendements à venir concernant ce préavis, Monsieur **Vincent MOTTIER** souhaite s'exprimer en sa qualité de Président de GSL SA.

Avant de lui passer la parole et afin d'assurer le bon déroulement de la séance, Madame la Présidente en appelle au respect des opinions de chacun.

Pour éviter toute discussion liée à d'éventuels conflits d'intérêts, Monsieur **Vincent MOTTIER** précise qu'il s'abstiendra lors des votes à venir. Il ne s'agit pas d'une autorécusation, car il n'a aucun intérêt prépondérant dans GSL SA, propriété à 100% de la Commune de Leysin, ni de dépendance économique avec cette entité.

Ce préavis a suscité de nombreuses discussions et réactions, ce qui témoigne de l'attachement des membres du Conseil aux centres sportifs et de la reconnaissance de leur importance pour les clubs locaux, résidents et visiteurs. Sans reprendre l'intégralité du préavis, il souhaite mettre en avant quelques points essentiels.

En premier lieu, l'état d'entretien de la Place Large est préoccupant. Aucun travail significatif n'a été réalisé depuis sa construction, et nous en payons aujourd'hui les conséquences. Ce préavis constitue une première étape pour remédier à cette situation. D'autres interventions seront nécessaires, mais elles devront être planifiées sur plusieurs années. Il convient de ne pas comparer ce projet à celui de Crettex-Jaquet, qui est d'une tout autre envergure, tant par son coût que par sa complexité. Les travaux de la deuxième tranche de Crettex-Jaquet, estimés à 10 millions de francs (sur un total de 15 millions), devraient débuter fin 2026 ou début 2027, après près de 10 ans de réflexion et de planification.

Pour ce qui est de la Place Large, nous ne pouvons pas attendre davantage. Ce préavis reflète des choix et des priorités clairement définis par GSL et la Commune.

PROCES-VERBAL NO 18

Les murs d'escalade, arrivés en fin de vie, devront être fermés pour des raisons de sécurité ou regroupés et rénovés sur le court numéro 1 en cas d'acceptation du préavis. Par ailleurs, afin de répondre aux tendances actuelles, il est proposé d'installer un terrain de padel sur la deuxième partie du court numéro 1. Le coût de fr. 45'000.-- pour un padel est raisonnable, notamment au regard des revenus locatifs qu'il peut générer. En utilisant la halle existante, nous évitons la construction d'une nouvelle structure pour protéger le padel, ce qui est particulièrement pertinent dans notre climat de montagne. Cette décision s'inscrit également dans un contexte de baisse notoire de l'activité tennis et d'une demande croissante pour le padel.

En matière d'économies d'énergie, GSL a déjà entrepris des efforts significatifs pour réduire sa consommation. Le remplacement des vitrages de la piscine et de la tour, ainsi que l'optimisation des installations existantes, permettront de progresser davantage. L'amendement visant à étudier la faisabilité d'un système de chauffage de l'eau de la piscine par solaire thermique est une initiative positive qu'il encourage à soutenir. Réduire notre dépendance au gaz et aux énergies fossiles est bénéfique tant pour l'environnement que pour les finances de GSL.

La Commune, en tant que propriétaire des bâtiments, doit permettre à GSL de continuer à avancer et à concrétiser des projets, sans s'enliser dans des phases interminables de planification. Afin de maintenir une offre attractive, tant pour les sociétés locales que pour le rayonnement global de notre destination, il invite l'assemblée à soutenir ce préavis.

Monsieur **Blaise HEFTI**, Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à la majorité, d'accepter les conclusions du préavis avec l'amendement suivant :

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de fr. 120'000.-- au maximum pour le remplacement de l'ascenseur.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le préavis tout en précisant que les amendements seront traités et discutés ultérieurement les uns après les autres.

Monsieur **Théophile CUCHE** exprime sa satisfaction d'avoir enfin reçu un préavis concernant le centre sportif du haut. Depuis 2011, chaque législature a apporté des avancées, notamment en décidant de maintenir deux centres sportifs avec des orientations distinctes : performance pour le centre du bas et aspect ludique pour celui du haut. Il salue le travail accompli par la Municipalité et l'équipe de GSL. Cependant, il ressent le besoin de partager ses réflexions sur ce préavis.

Ces centres sportifs sont au cœur de l'identité de Leysin, de sa vie locale et de son attractivité. Un projet de rénovation et d'amélioration des infrastructures sportives doit fédérer les utilisateurs, les habitants, les clubs et toutes les parties prenantes. Il doit créer une dynamique commune et inciter à construire ensemble. Bien que des efforts aient été faits, les discussions autour de ce préavis montrent qu'il reste des points à améliorer.

Il manque une vision claire pour le centre sportif de la Place Large. En relisant le préavis 12-2020 concernant Crettex-Jaquet, on constate qu'il était structuré avec un fil rouge qui permettait de se projeter. Ici, cette clarté fait défaut, notamment sur les objectifs à long terme. Certes, les questions de financement sont complexes, mais une direction claire est essentielle.

Bien que les propositions comme le padel, le mur de grimpe ou la nouvelle surface de tennis soient intéressantes, il est impératif de résoudre les problèmes d'étanchéité du bâtiment. La commission de gestion avait constaté des fuites sur les courts de tennis,

PROCES-VERBAL NO 18

où des linges avaient été disposés pour absorber l'eau. Monsieur CUCHE avait rapporté ces faits au conseil communal de décembre 2024, estimant que cette situation était inacceptable pour les centres sportifs et pour Leysin. Une rénovation doit garantir une étanchéité totale.

Concernant le mur de grimpe, il est crucial d'éviter les erreurs d'incompatibilités entre les activités, comme il y a 30 ans. Pratiquer la grimpe et jouer au tennis en même temps sur le court no 4 était impossible. La proximité entre le futur court numéro 1 de tennis et la zone de grimpe pourrait poser le même problème.

De plus, les machines d'entretien stockées au bord des courts de tennis nuisent à l'esthétique. Un local de rangement devrait être prévu dans le cadre de la rénovation.

Enfin, pour assurer une meilleure cohérence, il serait pertinent d'inviter un membre de la commission des sports, idéalement son président, aux discussions sur l'avenir du centre sportif.

En conclusion, il soutient la rénovation et le développement des infrastructures sportives pour renforcer le tourisme à l'année. Cependant, ce projet doit être retravaillé pour gagner en clarté et en cohérence.

Monsieur **Brock FIEDLER** exprime ses réserves concernant ce préavis. Bien que les travaux soient nécessaires, il lui semble peu judicieux d'agir dans la précipitation, sans mener une étude approfondie des alternatives possibles. À ses yeux, ce projet n'est pas suffisamment abouti pour les raisons suivantes :

- Aucune amélioration n'est prévue pour les infrastructures aquatiques. Pourtant, ces espaces constituent un lieu incontournable de sport et de bien-être, apprécié tant par les habitants que par les touristes. Cette offre mérite d'être renforcée et ne devrait pas être négligée.
- Un investissement de CHF 300'000.-- est prévu pour rénover les courts de tennis extérieurs situés sur le toit du centre, mais sans prendre en compte l'étanchéité. Or, ce toit, âgé de 37 ans, approche la limite de la durée de vie moyenne d'un toit plat (30 à 40 ans). Investir une telle somme sans garantir sa durabilité semble incohérent.
- Les plans prévoient la suppression de 4 courts de tennis extérieurs au centre de Crettex-Jaquet, ainsi qu'un court intérieur. Cela compliquera l'organisation des tournois et des cours, en particulier pour les deux écoles de tennis actives toute l'année, qui emploient des entraîneurs résidant à Leysin.
- L'idée d'ajouter des infrastructures de padel est intéressante, mais pourquoi ne pas les installer sur les courts de terre battue qui sont justement voués à disparaître ?
- Il existe une réserve de 2 millions sur les comptes de la taxe de séjour. En les combinant à un emprunt de 2 millions, nous pourrions envisager un projet global de 4 millions, plus cohérent et durable.

Il invite l'assemblée à refuser ce préavis et à le renvoyer à la Municipalité.

Au sujet de l'amendement déposé par la commission des finances, Monsieur **Daniel NIKLES** tient à préciser que cette démarche, bien que peu conventionnelle, s'explique par une situation imprévue : l'ascenseur est tombé en panne après l'envoi du préavis et la réunion de la commission ad hoc. Or, cet ascenseur est indispensable et doit être remplacé dans les plus brefs délais. C'est pourquoi la commission des finances propose cette somme. À noter que le montant de CHF 120'000.-- représente un maximum, les premières offres reçues se situant autour de CHF 80'000.--.

PROCES-VERBAL NO 18

En réponse aux remarques de M. CUCHE, il souligne qu'un centre sportif doit effectivement fédérer. Notre priorité est d'accroître la fréquentation de ce centre en attirant davantage de clients individuels. Pour ce faire, nous devons insuffler de la vie dans cet espace et proposer de nouvelles infrastructures. Concernant la ligne directrice, bien qu'elle soit souhaitable, nous devons actuellement procéder par étapes, car une planification globale engendrerait des coûts bien plus élevés.

Pour ce qui est des fuites, elles ont été identifiées. Le remplacement de l'éclairage par des systèmes LED engendre de la condensation qui coule le long des murs. Par ailleurs, la fuite sur le toit parfaitement identifiée sera colmatée. Le rapport DIC de 2011 estimait à 2,1 millions de francs le coût d'une réfection complète de l'étanchéité de la toiture. Aujourd'hui, un tel investissement, avoisinant 2,5 millions, n'est pas envisageable. Nous ferons donc de notre mieux avec des réparations ciblées.

Concernant le tennis, le court n°1 ne sera plus disponible, même sans l'installation de padel, en raison du tapis de protection pour le mur d'escalade qui empiète sur cet espace. En revanche, le court n°2 reste utilisable, car le tapis n'affecte pas cette zone. Une solution pour dissimuler les machines d'entretien dans la halle de tennis est également envisageable et devrait être simple à mettre en œuvre.

En ce qui concerne l'offre aquatique, le rapport Kannevischer de 2018 présentait trois scénarios : une version minimale à 9 millions, une version médiane à 14 millions et une version haute à 18 millions de francs. Ces montants restent également très élevés.

Enfin, pour l'organisation de tournois de tennis, regrouper les courts intérieurs et extérieurs au même endroit est perçu comme une amélioration, rendant la gestion plus simple.

Ce préavis vise à avancer dans l'amélioration du centre sportif. D'autres préavis pourraient suivre à l'avenir, mais il était urgent d'agir pour rendre ce lieu plus agréable à vivre, à utiliser et à voir.

Monsieur **Lucas TAUXE** partage l'avis de ses collègues sur plusieurs points. Il se réjouit que le projet avance et se concrétise. Il explique avoir récemment passé sur la passerelle et estime que la situation est préoccupante. Selon lui, chacun a tendance à se concentrer sur ses propres intérêts sans considérer l'ensemble du projet.

Il s'interroge sur les conséquences d'un éventuel amendement : « Si nous acceptons un amendement aujourd'hui, cela signifie-t-il que le projet sera renvoyé à la Municipalité ? Est-ce que cela ne risque pas de ralentir le processus ? Est-ce que cela ne va pas à l'encontre de ce que Monsieur CUCHE vient de dire ? » Il craint qu'une modification entraîne un renvoi à la Municipalité et à GSL, ce qui, sans repartir de zéro, ajouterait des délais supplémentaires. Par ailleurs, il exprime son inquiétude face à une approche trop individualiste : « Si chacun regarde uniquement de son côté, nous ne pourrons jamais satisfaire tout le monde. » Il estime que repousser le projet entraînerait des retards supplémentaires, ce qui pourrait nuire à des éléments importants comme la passerelle, les fuites, la dalle ou encore l'accueil de l'office du tourisme. Bien que ces aspects ne soient pas centraux, il les considère comme importants.

En conclusion, il recommande d'approuver le préavis, qu'il juge bien préparé. Tout le monde ne pourra jamais être entièrement satisfait, mais ce projet permet d'avancer. Comme cela a été mentionné plus tôt, il ouvre également la voie à d'autres préavis, à d'autres sports et à d'autres initiatives et c'est une bonne chose.

Madame la Présidente précise que le vote des amendements est indépendant de celui du préavis. Il est donc possible de voter en faveur d'un ou plusieurs amendements, puis de choisir de voter contre le préavis lui-même. A l'inverse, il est également concevable de rejeter tous les amendements et d'accepter uniquement le préavis. Trois

PROCES-VERBAL NO 18

amendements ont été déposés et ils seront soumis au vote dans l'ordre chronologique de leur réception. Le premier amendement, proposé par la Commission des finances dans son rapport, prévoit

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 120'000.-- au maximum pour le remplacement de l'ascenseur.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet au vote cet amendement qui est accepté à la majorité.

Monsieur **Luc-Etienne GAGNEBIN** développe ses arguments concernant le second amendement.

Un premier courriel avait été envoyé à l'ensemble des membres du Conseil, contenant des éléments de discussion sur les possibilités d'installation d'un système solaire thermique, avec des exemples et des estimations. A la suite des échanges que ce dernier a générés, il a été décidé de proposer uniquement un amendement visant à demander un crédit complémentaire pour financer une étude sur le solaire thermique. Cet amendement ne remet en aucun cas en question le reste du préavis et ne retardera pas les travaux en cours. La somme prévue pour la réalisation de cette étude est de CHF 30'000.--. Ce montant est indicatif et dépend de plusieurs facteurs. Il est précisé qu'il s'agit d'un plafond maximal, et que, dans le cas d'un projet solaire simple, le coût devrait être nettement inférieur.

Ainsi, l'amendement proposé est le suivant :

- Le conseil communal, lors de sa séance du 25 septembre 2025, décide d'accorder un crédit complémentaire de CHF 30'000.-- destiné à la réalisation d'une étude sur le solaire thermique.

L'objectif de cette étude est de permettre des économies financières ainsi que des réductions de consommation de gaz et d'énergie.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet au vote cet amendement qui est accepté à la majorité.

Madame **Shelley LUGON-MOULIN** donne lecture du troisième amendement, qui propose d'exclure la transformation du court de tennis intérieur no 1 en terrain de padel et la construction de la paroi de séparation prévue à cet effet. Cet amendement propose donc de modifier le point 1 des conclusions du préavis, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'875'000.-- pour la rénovation et le développement 4 saisons du Centre sportif de la Place Large

Les arguments développés sont en substance les suivants :

1. Préservation des infrastructures de tennis intérieures

Maintenir les quatre courts de tennis couverts est essentiel pour les programmes existants, les écoles locales et internationales, afin d'éviter des conflits de planification, une baisse de l'offre sportive et des pertes d'emplois.

2. Problème de bruit et qualité de jeu

Le padel, étant une activité bruyante, pourrait nuire à la cohabitation avec le tennis et l'escalade, affectant l'expérience de tous les utilisateurs du Centre.

3. Attractivité pour les tournois

Les quatre courts sont indispensables pour organiser des tournois Swiss Tennis, qui attirent des participants et génèrent des retombées économiques locales. La perte d'un court compromettrait cette attractivité en rendant Leysin moins compétitive pour accueillir ce type de manifestations.

PROCES-VERBAL NO 18

4. Proposition d'un autre site pour le padel

Le développement du padel est encouragé, mais sur un autre site, comme Crettex-Jaquet, où, compte tenu de la disparition des quatre courts en terre battue, plusieurs terrains pourraient être aménagés sans affecter le tennis intérieur.

Monsieur **Claude GAULIS** demande l'origine du montant de 1,875 million par rapport au budget d'investissement de 2 millions prévu dans le préavis, auquel s'ajoute le coût de l'ascenseur.

Madame la Présidente explique que ce montant correspond aux 2 millions de crédit d'investissement, après déduction des sommes prévues pour le mur de séparation et le padel.

Monsieur **Vincent MOTTIER** rappelle que la suppression du court n°1 est uniquement liée à l'installation des murs d'escalade. Que l'on déplace le padel ou que l'on décide de ne pas en faire, le court n°1 sera de toute façon supprimé. Cela dit, il est heureux de constater l'intention de consacrer davantage de moyens financiers à la création d'une halle couverte dédiée au padel.

Monsieur **Daniel NIKLES** apporte des éléments de réponse aux arguments concernant le troisième amendement de Madame LUGON-MOULIN.

1. Préservation des infrastructures de tennis intérieures

L'organisation peut évoluer pour intégrer le padel, discipline en croissance, et adapter les programmes avec l'effort des partenaires. Les recettes du tennis sont en baisse (CHF 120'000.-- en 2022, CHF 111'147.-- en 2023, CHF 98'000.-- en 2024 et CHF 85'000.-- prévu en 2025), et les quatre courts intérieurs n'ont été utilisés simultanément que 145 heures entre janvier et septembre 2025, soit en moyenne 33 minutes par jour, ce qui ne justifie pas leur maintien économique. Les courts extérieurs rénovés offriront plus de flexibilité et prolongeront la saison. Trois courts intérieurs resteront opérationnels, et le développement du padel créera des opportunités. Le tennis bénéficie d'un soutien financier important (CHF 500'000.-- sur 2 millions). GSL SA doit répondre aux besoins de tous les usagers et pas uniquement au tennis.

2. Problème de bruit et de qualité de jeu

Le maintien du court n°1 pour le tennis est impossible à cause du mur de grimpe et de ses tapis de sécurité. Abandonner le padel nécessiterait de renoncer au mur de grimpe, impliquant une révision complète du projet. Pour réduire les nuisances sonores, un mur anti-bruit sera installé. Il est également précisé que le mur de grimpe et l'école de tennis génèrent eux aussi des nuisances sonores.

3. Attractivité pour les tournois

Nos données diffèrent : selon l'exploitant, seuls 9 tournois ou 16 journées en intérieur sont prévus pour l'année 2025. Il est évident qu'un effort d'adaptation sera nécessaire. Cependant, des solutions existent et devront être développées afin de garantir l'accueil des compétitions, notamment en combinant l'utilisation des courts intérieurs et extérieurs lorsque les conditions météorologiques le permettront.

4. Proposition d'un autre site pour le padel

Le déplacement du padel à Crettex-Jaquet ne résout pas la suppression nécessaire du court n°1 pour l'installation du mur de grimpe, que l'exploitant souhaite rendre accessible en permanence pour une réelle plus-value. De plus, la construction d'un padel extérieur implique des travaux coûteux (fondations, drainages, radier, couvert éventuel), bien plus onéreux qu'un court intérieur,

PROCES-VERBAL NO 18

estimé à CHF 45'000 à la Place Large. Enfin, les travaux de rénovation prévus à Crettex-Jaquet dans 18 mois ou 24 mois entraîneront la suppression d'un court et mobiliseront les autres pour le chantier, rendant le développement du padel sur ce site irréalisable.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOU**, Syndic, rappelle que les centres sportifs font partie de l'ADN de notre commune. Dans les programmes de législature successifs, accessibles à tous, l'avenir des centres sportifs a toujours été une priorité. La Municipalité s'est interrogée sur leur utilisation, les services à y proposer et les moyens de les gérer. Mais un problème majeur persiste : le financement. Ces bâtiments, coûteux à construire à l'époque, ont longtemps pesé sur les comptes de fonctionnement de la commune. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation similaire à celle de nos prédécesseurs.

De nombreuses études ont été réalisées depuis 2010. A un moment, il avait été envisagé de regrouper les deux centres sportifs en un seul, en déplaçant celui de la Place Large à Crettex-Jaquet. Cela semblait logique, notamment pour lier la piscine et la patinoire, et optimiser les coûts énergétiques. Cependant, il a été décidé de conserver les deux centres à leurs emplacements actuels, en raison de la disponibilité des espaces, des parkings et de la fréquentation importante de Crettex-Jaquet. Quant au centre de la Place Large, il joue un rôle structurant pour le village.

Une autre réflexion a été menée : conserver les activités aquatiques et ludiques à la Place Large, et regrouper les activités de tennis à Crettex-Jaquet. En 2020, un préavis de 15 millions a été voté pour la rénovation de Crettex-Jaquet. Cependant, les finances sont limitées, et il faut trouver des solutions adaptées. Réfléchir d'abord aux projets, puis les ajuster en fonction de nos capacités financières avec, si nécessaire, des recherches de financements externes, comme des aides cantonales ou fédérales.

L'exploitation des centres sportifs coûte cher, notamment en raison des volumes à chauffer. Les frais énergétiques ont été réduits grâce à des panneaux photovoltaïques et à des connexions avec des infrastructures à énergie positive. Malgré cela, l'exploitation des centres coûte chaque année plus de CHF 900'000--, un montant comparable à celui d'autres centres sportifs en Suisse romande. Ces coûts sont en grande partie couverts par la taxe de séjour. Certes, il y a 2 millions sur le compte de la taxe de séjour, mais ce montant n'est pas encore affecté d'un point de vue comptable. Seuls CHF 300'000-- sont actuellement affectés et le 1,7 million restant le sera à la fin de cet exercice. Par ailleurs, même en y ajoutant 2 millions supplémentaires, on ne fait rien avec cette somme, comme communiqué précédemment par Monsieur NIKLES au sujet de l'offre aquatique.

Concernant le préavis de 15 millions pour Crettex-Jaquet, une demande de financement a été déposée au canton en 2019. Un crédit de 5 millions a été débloqué pour une première tranche, mais les coûts de construction ont augmenté depuis 2020, portant le montant total à près de 17 millions, voire 20 millions pour les deux centres. Ces montants sont conséquents, et il faut rester prudents. Si le padel peut augmenter les recettes des centres sportifs et améliorer leur attractivité pour les habitants et les touristes, c'est une opportunité.

Enfin, ces travaux ne seront réalisés qu'en cas d'obtention des financements demandés, notamment via la loi sur l'appui au développement économique et les prêts fédéraux. Si ces financements ne sont pas accordés, les programmes seront retardés. Nous devons rester现实istes, avancer avec les moyens dont nous disposons, et éviter de compromettre les finances des générations futures.

En conclusion, il invite l'assemblée à accepter l'amendement de la Commission des finances, l'amendement de Monsieur GAGNEBIN et le préavis. En revanche, il vous recommande de refuser l'amendement de Mme Shelley LUGON-MOULIN.

PROCES-VERBAL NO 18

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet au vote ce troisième amendement, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'875'000.-- pour la rénovation et le développement 4 saisons du Centre sportif de la Place Large

Ce dernier est refusé à la majorité.

Elle relit les conclusions amendées du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr 2'150'000.-- pour la rénovation et le développement 4 saisons du Centre sportif de la Place Large,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché dans le cadre du plafond d'endettement de fr. 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021 ; plafond utilisé au 31 décembre 2024 à hauteur de fr. 43'668'758.--.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

8. NOMINATION(S)

Aucune.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

MOTION DE M. BROCK FIEDLER DU 28 JUIN 2023 - AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE DU SUCHET

Finalement, après deux ans de réflexions, de séances et surtout de compromis, une commande de trois infrastructures a été passée auprès de l'entreprise Hinnen, située à Sarnen. Cette dernière procédera à l'installation des jeux, normalement prévue pour le mois de novembre prochain.

CHALET DU TEMELEY

Une demande de subvention a été déposée auprès du Fonds Suisse pour le Paysage afin de financer la réfection de la toiture en tavillons, dont le coût s'élève à CHF 330'000.--. Une subvention d'environ CHF 35'000.-- a été accordée. Pour rappel, son inauguration aura lieu le samedi 4 octobre prochain dès 11h00. Les inscriptions restent ouvertes jusqu'à demain auprès du greffe municipal.

Madame Laurence HABEGGER :

ARASAPE (Association régionale d'actions sociales d'Aigle, Pays d'Enhaut)

Comme présenté lors du Conseil communal en juin dernier, le Canton de Vaud a lancé un processus important de restructuration des ARAS (Associations régionales d'aide sociale). Cette initiative a pour objectif de revoir la gouvernance des deux entités, à savoir les CSR (Centres sociaux régionaux) et les AAS (Agences sociales), qui devront, d'ici 2026, être placées sous la gouvernance exclusive du canton. Seule l'AJE continuera d'être gérée par les communes. Face aux défis liés à la gouvernance et aux problèmes financiers rencontrés par l'ARASAPE, une restructuration a été jugée nécessaire et anticipée. Cette situation a conduit à la décision de transférer les nouvelles responsabilités à l'ARAS Riviera, une mesure qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

PROCES-VERBAL NO 18RÉGIONALISATION TOURISTIQUE DANS LES ALPES VAUDOISES

Il s'agit d'un projet sollicité et soutenu par le Canton. Depuis plusieurs années, les communes des Alpes Vaudoises (Gryon, Ormonts-Dessus, Ormonts-Dessous, Ollon, Aigle, Bex et Leysin) travaillent sur ce sujet. Avec les nombreuses demandes adressées au Canton pour le développement des infrastructures et le souhait de promouvoir un tourisme quatre saisons, la collaboration avec le Canton s'avère essentielle. Un consensus a enfin été trouvé entre toutes les communes pour avancer dans ce projet en créant une structure simplifiée au sein de Chablais Région, qui entretient un lien direct avec le Canton. Cette structure inclut la mise en place d'une commission et d'une coopérative Alpes Vaudoises, dédiée à la promotion de la région. Concernant l'accueil et l'animation, chaque destination sera responsable de sa propre organisation. Une deuxième phase est prévue au cours du prochain semestre, durant laquelle les axes jugés non pertinents seront abandonnés.

ÉTABLISSEMENTS ODMER ET LE SOLEIL

Cet été, la commune de Leysin a été confrontée à un phénomène de mendicité particulièrement visible, notamment aux abords de la Coop et dans d'autres lieux publics. Bien que certaines personnes issues des centres d'accueil, ODMER et du Soleil, aient pu poser des problèmes, il est important de souligner que la majorité d'entre elles ne se manifeste pas. Par ailleurs, il convient de noter que des individus extérieurs à ces centres sont à l'origine de nombreux autres désagréments, comme cela a été observé dans les cas de mendicité près de la Coop. Ce sujet mérite d'être abordé, car des échanges réguliers ont lieu avec les équipes des centres afin de discuter des mesures à mettre en place pour réduire ces nuisances. Ces professionnels se montrent toujours réceptifs aux propositions. Cependant, cet été, ces équipes ont dû faire face à une pression intense et ont même été injustement accusées de ne pas agir suffisamment pour prévenir ces situations. Il est essentiel de travailler collectivement pour trouver des solutions constructives. Une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés, notamment les équipes des centres, les autorités locales et la communauté, est indispensable pour améliorer la situation et garantir un environnement plus serein pour tous.

AILYOS ET VILLAGE ALPIN DU GOÛT

Les œuvres sont visibles jusqu'au 31 octobre. Le vernissage est prévu à Aigle le 6 octobre prochain. Par ailleurs, la Semaine du Goût est également en cours. En tant que "Leysin, Village Alpin du Goût", les événements de ce week-end sont mis en avant : le marché du terroir et le brunch au Temeley, avec des réservations toujours ouvertes.

INTERPELLATION DÉPOSÉE LE 14 MARS 2024 – LUTTONS CONTRE L'INFLATION ET AIDONS NOS PETITS COMMERÇANTS – RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

Cette démarche a suscité un grand intérêt et a été accueillie avec sérieux par les membres de la Municipalité. Cependant, après avoir mené des recherches approfondies auprès de diverses communes du district, aucune solution pérenne n'a été trouvée à ce jour.

Il est à noter que plusieurs de ces dernières ont déjà adhéré à la plateforme disponible à l'adresse suivante : <http://aides-au-commerçants.ch/>. Ce dispositif propose des bons d'achat à destination des citoyens, leur permettant de bénéficier d'une réduction sur leurs courses effectuées auprès des commerçants locaux. Toutefois, ce système présente des limitations significatives. En effet, il ne profite pas de manière équitable à l'ensemble des commerçants ou entreprises, car il est restreint à certaines enseignes seulement. Cette situation est d'autant plus évidente lorsque l'on examine les bons déjà

PROCES-VERBAL NO 18

en vigueur dans notre commune, soutenus par l'ACAL. Seule une petite gamme d'entreprises en est réellement bénéficiaire, ce qui soulève des questions sur l'efficacité et l'inclusivité de ce type d'aide.

La Municipalité est pleinement consciente des défis que rencontrent les petits commerçants face à l'inflation actuelle, et reste engagée à explorer de nouvelles options qui pourraient mieux répondre à leurs besoins et à ceux de la communauté. Elle remercie l'Assemblée de sa compréhension et de son engagement dans cette lutte commune.

TLML SA – ACTIVITÉS LUDIQUES A LA BERNEUSE – OFFRES SPÉCIALES

Une dernière information sera communiquée lors de l'Assemblée Générale de TLML SA, prévue samedi prochain. Elle concerne, entre autres, le parc solaire en cours de création à la Berneuse. A la suite de discussions avec TLML, un accord a été trouvé avec des tarifs particulièrement avantageux pour celles et ceux qui souhaitent monter. Du 11 octobre au 12 décembre 2025, l'accès à la télécabine de la Berneuse sera offert à tous les enfants jusqu'à 15 ans (nés en 2010 et après), à condition d'être accompagnés d'une personne adulte. Pendant cette même période, pour chaque billet adulte acheté (aller simple ou aller-retour), un bon d'achat équivalent à 50 % du prix du ticket sera remis, utilisable le jour même au restaurant. Selon les résultats obtenus, cette offre pourrait être prolongée au-delà du 12 décembre. Par ailleurs, du 13 décembre 2025 au 12 avril 2026, les abonnements de ski pour accéder au domaine skiable de TLML seront proposés au tarif de CHF 50.-- pour les enfants scolarisés à l'ESOL, valable pour toute la saison d'hiver. Enfin, pour la saison d'été, du 13 avril au 11 décembre 2026, l'accès au domaine de TLML leur sera proposé au tarif de CHF 25.--, ce qui leur permettra de profiter du parc ludique de la Berneuse.

Monsieur Jean Philippe RYTER :

PLACES DE JEUX

Pour donner suite à l'intervention de Madame Sonia RAUSIS lors de la séance de juin dernier, une inspection de toutes les infrastructures a été réalisée en collaboration avec le chef du service des travaux.

Village : Le sol est dans un état qualifié de déplorable, mais garantit néanmoins la sécurité. Les tables et les bancs, bien que vieillissants, seront poncés et entretenus cet hiver. En ce qui concerne les autres jeux, leur état est jugé tout à fait acceptable.

Place Large (à côté de la piscine) : Cette place de jeux, construite en rondins de bois, a fait l'objet de plusieurs interventions. La tyrolienne a été démontée pour des raisons de sécurité, les balançoires ont été remplacées et des travaux de sécurisation d'urgence ont été effectués. Des travaux plus importants sont prévus cet hiver. Actuellement, cette place de jeux est utilisable en toute sécurité.

Tresseleire : Les balançoires ont été démontées et seront refaites.

CHEMIN DES MEX

À la suite de l'intervention de Monsieur Lucas TAUZE lors de la séance de juin dernier, une visite a été effectuée sur place afin d'inspecter ce chemin bien connu, fréquemment emprunté par les piétons et les cyclistes, permettant de rejoindre Crettaz. Aucun état véritablement déplorable n'a été constaté. Cependant, il est clair que l'entretien de ce chemin sera poursuivi de manière satisfaisante.

PROCES-VERBAL NO 18ENTRETIEN RESEAU ROUTIER – VIRAGE DU NORD

Des travaux d'entretien du réseau routier débuteront le 13 octobre prochain sur l'axe névralgique reliant la Place du Marché au Chalet de l'Entraide. Ces travaux, prévus dans le cadre du préavis voté en 2024, incluent deux interventions majeures. La première, dans la nuit du 13 au 14 octobre, consistera à raboter la surface, rendant la circulation impossible à partir de 20h30. Les véhicules pourront emprunter des itinéraires alternatifs via le chemin de Morex et les Remaniements. Après une à deux semaines de circulation normale, une seconde intervention de nuit aura lieu pour la pose de l'enrobé, nécessitant une fermeture totale de la route et une gestion de la circulation avec des palettes durant la journée. Ces travaux entraîneront deux semaines de perturbations dans la commune.

AERA – STEP RÉGIONALE

La nouvelle STEP d'Aigle a été mise en eau. Les communes d'Aigle et de Corbeyrier sont désormais raccordées à cette nouvelle installation. En ce qui concerne les travaux liés à la conduite de transport des eaux usées entre Leysin et Aigle, le forage dirigé a été réalisé. Actuellement, les travaux se concentrent sur la route menant au hameau de Veyges, ce qui rend l'accès difficile pendant deux mois. Nos concitoyens, très compréhensifs, doivent emprunter le chemin forestier depuis plus d'un mois. Cette situation se poursuivra encore pendant un mois supplémentaire, jusqu'au début de l'hiver, moment où la route redeviendra accessible pour les habitants de Veyges.

10. INTERPELLATIONS

Monsieur **Daniel NIKLES** fournit des réponses de la Municipalité à l'interpellation concernant le Masterplan VTT 2025, déposée par le Mouvement Indépendant Leysenoud (MIL) lors de la séance de juin dernier.

Le Masterplan VTT est un projet qui s'étend sur plusieurs années, impliquant de nombreuses démarches administratives, environnementales et financières. Depuis 2023, les principales étapes suivantes ont été accomplies :

2023

- Adoption du Préavis communal et transmission au Canton
- Réalisation de la piste des 3 Tours (hors Masterplan, mais en cohérence avec lui)
- Séances de coordination avec agriculteurs, communes voisines, services cantonaux (DGMR – DGE-biodiv, forêts) et propriétaires de parcelles

2024

- Rédaction et dépôt des demandes de subventions en collaboration avec Chablais Région et le Service de la promotion économique (SPEI)
- Constitution des dossiers pour la Centrale des autorisations du Canton (CAMAC) et mises à l'enquête
- Acquisition des machines prévues
- Poursuite des séances de coordination avec les agriculteurs, les communes et les propriétaires privés
- Rédaction de conventions
- Etudes environnementales pour les pistes faciles (Flowtrails 1et 2)
- Élaboration d'un plan de communication
- Aménagement provisoire d'une piste du Bikepark en attendant le premier Flowtrail
- Séances du Comité de Pilotage bimensuelles (Municipalité – chef de projet – TLML)
- Dépôt à la CAMAC des documents pour la partie sommitale du Flowtrail 1 (Berneuse/Joux d'Aï). La réponse du Canton a pris presque un an (de multiples services ont été consultés)

PROCES-VERBAL NO 182025

- Mise en ligne du site internet *Leysin Bike Park* et mise à jour des tracés sur *Mowibike*
- Communication publique et actions promotionnelles
- Mise à l'enquête du Flowtrail 1 (partie basse)
- Adaptation des dossiers pour le Flowtrail 2
- Séances diverses avec les propriétaires, services cantonaux et communes
- Changement de chef de projet : M. Brice Cantenot a repris la fonction en juin via un mandat confié à TLML
- Officialisation de cet engagement (convention TLML et Leysin Outdoor)
- Réunions mensuelles commission de coordination (Commune – TLML - chef de projet)
- Gestion des oppositions et observations.

Pilotage et gouvernance

Le poste de chef de projet, financé en partie par le Canton, ne peut pas être assumé directement par un employé communal si des subventions sont accordées. L'Association Leysin Outdoor en assure donc la responsabilité. Après la démission de M. Pavillard en avril 2025, la continuité a été garantie par l'engagement de M. Cantenot. Un comité de coordination (Commune – TLML) et un COPIL (Municipalité – chef de projet) assurent le suivi du projet.

Financement

- En déduction du montant accordé par le Conseil communal (CHF 1'310'000.–), le Masterplan VTT bénéficie d'un soutien cantonal conséquent :
- Subventions cantonales : CHF 504'700.-- (aides à fonds perdu et prêts sans intérêt)
- Contribution annuelle de la Commune d'Aigle : CHF 10'000.– pour l'entretien des itinéraires passant sur son territoire dès leur mise en route
- Suivi financier conjoint par la Bourse communale et TLML, avec présentation régulière en commission de coordination.

Gestion financière

- Le budget de référence est celui du préavis
- Suivi des dépenses assuré et mis à jour conjointement par la Bourse communale et TLML (Masterplan, poste chef de projet et entretien Bikepark)
- Un tableau est présenté chaque mois lors de la séance de coordination Commune - TLML - chef de projet.

Planification des travaux

- Entretien du Bikepark : en continu
- Automne 2025 : traitement des oppositions du Flowtrail 1.
- Hiver 2025/26 : construction des 2 itinéraires principaux (Leysin/Aigle) selon conditions d'enneigement
- Début 2026 : construction du Flowtrail 1 sous réserve de l'obtention des permis de construire.
- 2026 : dépôt des demandes de permis pour la piste familiale, Flowtrail 2 (sous réserve de la mise à l'enquête), et des pistes de connexions avec les tracés actuels (suite en 2027)
- Hiver 2026/27 : construction de l'itinéraire E5 (Les Agittes/Roche) et finalisation des itinéraires E2 et E3 (Leysin/Aigle), sous réserve de validation du tracé (procédure cantonale, servitudes de passage public)
- Été 2027 : finalisation de la piste niveau avancé (Viguetze) et inauguration complète du Bikepark
- Hiver 2027 : construction de l'itinéraire E1 (Leysin/Aigle), sous réserve d'accord avec Pro Natura.

PROCES-VERBAL NO 18Situation actuelle

Efforts concentrés sur le lancement du Flowtrail 1 (Berneuse - Joux d'Aï – Tresseleyre – départ des remontées). Les demandes pour cette piste dite verte (facile) ont été scindées en deux :

- Partie haute : adaptation d'une piste existante qui n'a pas nécessité de mise à l'enquête (consultation de 23 services cantonaux via CAMAC).
- Partie basse : nouveau tracé nécessitant une mise à l'enquête (oppositions en cours).

Conclusions

- Avancée conforme aux exigences administratives et légales, malgré des procédures complexes
- Municipalité engagée dans la réalisation et le suivi du projet. Les étapes et démarches effectuées à ce jour constituent des bases solides pour la suite
- Financement garanti, suivi financier rigoureux, budgets respectés.

11. POSTULATS

Madame la Présidente a reçu un postulat signé par 9 membres, pour un plan directeur des chemins pédestres à Leysin et prie Monsieur **Claude GAULIS** d'en donner lecture.

En préambule, ce dernier rappelle qu'un projet de motion a circulé ces derniers jours concernant cet objet. Etant donné qu'une motion est strictement débattue dans le cadre de l'exécutif et que les routes et les chemins relèvent de l'exécutif et non du conseil, il a été décidé de la rebaptiser en postulat. Cela permettra de mieux en débattre dans le cadre d'un plan directeur des chemins pédestres à Leysin.

Il donne lecture de son postulat appuyé (*cf annexe*) qui demande à la Municipalité d'examiner l'opportunité d'un plan directeur des chemins pédestres visant à améliorer et tenir à jour l'infrastructure de notre localité, tout en soulignant que cette tâche à long terme pourrait être confiée à une commission permanente, telle la Commission du sport.

Il souhaite également apporter des précisions complémentaires suivantes :

Il a été communiqué que le Masterplan VTT, qui devait être soumis au canton de manière cohérente pour obtenir les autorisations, introduit des éléments nouveaux et complexes. Il s'agit d'une opération importante financée avec un montant conséquent. Les chemins pédestres, pour leur part, existent déjà en grande partie. Il ne souhaite nullement opposer les cyclistes aux marcheurs. Sur le terrain, des efforts sont réalisés afin de créer des parcours séparés. Ce plan directeur à long terme vise à améliorer les infrastructures existantes, à mieux les promouvoir et à répondre davantage aux attentes de la clientèle. Des critères précis établis par Suisse et Vaud Rando pourraient être très utiles pour garantir la cohérence de ces itinéraires. Etant donné que cette clientèle est essentielle, tant en été qu'en hiver, il estime que si le projet réussit, il pourra dynamiser l'économie touristique tout au long de l'année, en utilisant progressivement les moyens disponibles. Ce projet devra donc être réalisé par étapes.

Madame la Présidente rappelle qu'à la différence d'une motion, un postulat peut porter à la fois sur les compétences du Conseil communal et de la Municipalité. Dans le cas présent, les chemins pédestres relevant des compétences municipales, la proposition a été transformée en postulat, car une motion ne serait pas recevable dans ce cadre. Il y a deux possibilités de vote. S'il est soutenu par un cinquième des membres présents, le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission du Conseil communal. En cas de refus, un second vote décidera de sa prise en considération et renvoi à la Municipalité. En fonction de la proposition formulée par Monsieur GAULIS, elle propose donc deux

PROCES-VERBAL NO 18

votes : d'abord, un vote sur le principe de renvoyer le postulat en commission, puis un second pour déterminer à quelle commission il sera confié.

Le renvoi du postulat dans une commission est soumis au vote et accepté par 15 conseillers.

Avant de procéder au second vote, Monsieur **Claude GAULIS** précise que cette tâche pourrait « éventuellement » relever de la Commission du sport. Afin d'assurer une répartition équilibrée des travaux entre les différentes commissions, il propose que le bureau, en collaboration avec la Municipalité, examine si cette tâche doit être confiée à la Commission du sport ou à une Commission ad hoc élargie. Celle-ci pourrait inclure des membres de la Commission du sport, ainsi que d'autres personnes déjà impliquées dans l'association Leysin Outdoor, mais qui sont déjà particulièrement préoccupées par le VTT et peut-être moins disponibles. Si le bureau, avec la Municipalité, peut et souhaite préparer une proposition de commission, cela serait probablement plus équilibré et plus simple que de prendre une décision ce soir.

Il propose donc de reporter cette décision à la séance du Conseil de décembre prochain, ce qui laissera suffisamment de temps pour en débattre.

12. MOTIONS

Aucune.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

MAGIC PASS – SITE INTERNET

Monsieur **Théophile CUCHE** revient sur la sortie à la CABANAKAI et remercie Madame la Présidente pour sa proactivité. Il exprime également sa gratitude envers Monsieur le Municipal pour l'avancée des travaux d'aménagement de la cour, se réjouissant des progrès réalisés. Il tient à saluer le travail de TLML, notamment en ce qui concerne les tarifs attractifs des remontées mécaniques, qu'il trouve très appréciables.

En ce qui concerne le Magic Pass, il partage son expérience récente sur le site internet. En explorant les différentes stations proposées, il a constaté avec regret que Leysin n'était pas représentée y compris les autres stations des Alpes Vaudoises. Il souligne que cette omission est dommageable, car Leysin possède de nombreux atouts, tels que le VTT, les trottinettes pour descendre depuis la Berneuse, les balades, ainsi que le futur parc ludique au sommet de la Berneuse. Il estime qu'il serait important de valoriser davantage ces attractions et de s'assurer de la visibilité de Leysin, ainsi que des autres stations des Alpes Vaudoises, sur le site du Magic Pass.

PRÉAVIS NO 01/2025 / CIRCULATION ROUTE DU SUCHET

Monsieur **Fabian PAVILLARD** souligne que, dans le préavis n° 1/2025 concernant le Parc du Soleil, un comité de pilotage (copil) avait été mentionné, représenté par TLML, ATALC, CHAV, GSL, ACAL et Leysin Outdoor. Il souhaite savoir ce qu'il en est de ce comité de pilotage, car aucune information n'a été communiquée concernant la stratégie touristique.

Par ailleurs, il a été interpellé à plusieurs reprises par des citoyens au sujet du trafic sur la route du Suchet, entre le temple et l'école. De nombreux parents s'inquiètent pour la sécurité de leurs enfants. Il se demande s'il serait possible de trouver une solution pour informer les habitants du haut du village et les inciter à emprunter plutôt la route

PROCES-VERBAL NO 18

cantonale (route des Ormonts) au lieu de cette petite route sinueuse qui traverse le village.

Monsieur **Daniel NIKLES** répond à la question de Monsieur PAVILLARD concernant Leysin Outdoor et le comité mis en place dans le cadre du préavis n° 01.2025. Après des réflexions récentes, il a été décidé de mettre en place une collaboration entre ce comité et Leysin Outdoor. Une réunion a eu lieu il y a environ deux semaines, et l'idée est que Leysin Outdoor chapeaute l'offre touristique et l'offre sportive. La promotion touristique se ferait en partenariat avec l'ATALC. Cependant, il est nécessaire de modifier les statuts de Leysin Outdoor et de réfléchir à la manière d'intégrer tous les acteurs concernés au sein de cette association. L'objectif est de rendre cette structure opérationnelle avant la fin de la législature, soit d'ici fin juin 2026.

CIRCULATION ROUTE DU SUCHET

Monsieur **Jean-Daniel CHAMPAGNAC** rebondit sur les propos de Monsieur PAVILLARD concernant l'accès à l'école. Lors de la mise en place du nouveau collège, une réflexion approfondie avait été menée sur le trajet vers l'école, avec des aménagements réalisés (potelets, etc), notamment devant le bâtiment des pompiers. Cependant, depuis la réaffectation de l'ancien collège, il a pu observer un mouvement important d'enfants, souvent très jeunes, entre l'ancien et le nouveau collège. Ces enfants, circulant fréquemment à vélo ou en trottinette, dans la zone 30 aux alentours de l'entreprise Piguet. Il invite la Municipalité à se pencher sur cette situation en se rendant sur place pour évaluer les améliorations possibles. Bien qu'il soit conscient des contraintes liées à l'espace et au domaine public, il insiste sur l'importance d'agir rapidement afin de prévenir tout incident.

COMMISSIONS DES FINANCES ET AD HOC / SENTIER DES CINQ SENS

Monsieur **Blaise HEFTI** félicite la ténacité de la Municipalité concernant le Masterplan VTT et souhaite vivement que ce projet aboutisse le plus rapidement possible. Lors d'une discussion récente avec monsieur René PAVILLARD, la question s'est posée de savoir si, à l'avenir, la Commission des Finances ne devrait pas se réunir avec la Commission ad hoc pour certains dossiers. Il estime que cela aurait pu être bénéfique dans certains cas, notamment pour le préavis 05/2025. Ces échanges entre les aspects pratiques pourraient être intéressants, car de nombreux éléments se croisent.

Suite au postulat de Monsieur GAULIS, il souhaite partager un concept d'aménagement du sentier du Géteillon et de celui des Sources axé sur le bien-être, la santé mentale et la détox numérique. L'idée principale est de créer un sentier des cinq sens, avec des étapes dédiées à chaque sens : plantes aromatiques (odorat), sons de la nature (ouïe), aires de pique-nique (goût), structures tactiles (toucher) et points de vue panoramiques (vue). D'autres idées incluent :

- Un sentier du silence pour se reconnecter à la nature en minimisant les bruits et en éteignant les téléphones
- Un sentier de l'eau autour des sources, intégrant des fontaines, des zones de méditation et des informations sur le cycle de l'eau
- Une promotion axée sur le concept "Leysin Oxygène des Alpes", ciblant une clientèle en quête de sérénité et de déconnexion numérique
- Une signalétique avec des exercices de pleine conscience et des références à l'histoire locale (ex. danse Margaret Morris)
- Intégrer les remontées mécaniques dans un forfait bien-être pour faciliter l'accès aux sentiers en altitude
- Créer un centre symbolique au village, avec une statue (soleil en bronze ou danseuse) pour promouvoir le concept et offrir un lieu de rassemblement.

PROCES-VERBAL NO 18

Ce projet vise à valoriser Leysin comme destination de bien-être et de reconnexion à la nature.

MANÈGE

Une communication a été adressée à l'ensemble des membres au sujet de la reprise du manège par Monsieur **Lucas TAUXE**. Ce dernier remercie la Municipalité pour sa confiance. C'est avec grand plaisir qu'il se lance dans ce défi et reste à disposition pour toute information ou question.

Par ailleurs, il fait part de sa satisfaction concernant l'acceptation du préavis relatif au centre sportif de la Place Large et se réjouit de constater les résultats.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT** aborde la problématique de l'accès au collège du Suchet. Il souligne les difficultés rencontrées, notamment le comportement de certains parents qui, pressés, conduisent à des vitesses inappropriées en déposant leurs enfants. Il estime que des mesures doivent être prises par la Municipalité, tout en rappelant que la responsabilité incombe également à chacun.

Concernant la question de Monsieur HEFTI sur les séances communes entre la commission des finances et les commissions ad hoc, il reconnaît que, pour certains projets importants, il est pertinent de réunir ces commissions. Il encourage la commission des finances à exprimer ses besoins en ce sens, afin d'éviter des discussions inutiles. Par ailleurs, il remercie Monsieur HEFTI pour ses idées.

En ce qui concerne le postulat de Monsieur GAULIS, la Municipalité partage l'idée qu'une meilleure coordination est nécessaire. Il est essentiel de structurer les travaux pour être efficace, en impliquant toutes les parties concernées et en favorisant une réflexion collective. Il cite l'exemple de l'aménagement du parc ludique à la Berneuse, où des problèmes liés au décollage des parapentes n'ont pas été anticipés, mais pour lesquels des solutions sont en cours.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épousé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 31 personnes.

La séance est levée 22h45.

Leysin, le 25 septembre 2025

Pour le Conseil communal :

La Présidente :

La Secrétaire :

Joan GALLMEIER

Corinne DELACRETAZ



Conseil communal de Leysin – Séance du 25 septembre 2025

Postulat pour un plan directeur des chemins pédestres à Leysin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans les montagnes suisses, la clientèle prépondérante est celle des randonneurs. Plus de la moitié de la population fait de la rando, soit trois fois plus que du vélo. C'est aussi celle qui dépense le plus en station, après les skieurs.

A Leysin, nous avons beaucoup de sentiers de montagne, mais les chemins « tous publics » ne sont pas à jour. Des pépites sont sous-exploitées, comme le Chemin de la Source, allant du Grand Hôtel à l'Hôtel Fabiola, véritable trait d'union entre Prafandaz et Les Fers. Il pourrait facilement devenir un chemin panoramique des hauts, selon les critères de Suisse Rando. Ce serait un itinéraire très attractif en toutes saisons.

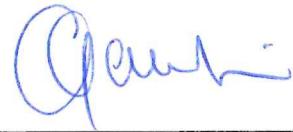
L'itinéraire le plus stratégique, de La Berneuse aux lacs d'Aï et Mayen, reste très mal profilé, souvent boueux et glissant. De plus, la descente de Mayen vers Leysin, qui se faisait jusqu'à peu par des chemins agréables, a été dédiée au VTT et les piétons sont recalés sur les pistes de ski, caillouteuses et trop raides. La fin de ce parcours dans la Combe de Tresseleyre est une véritable punition pour les genoux...

Les organisateurs de groupes de randonnée, qui sont les meilleurs pourvoyeurs de clientèle, nous disent qu'ils viennent volontiers dans les secteurs Ouest (Veyges – Prélan - Prafandaz - Solacyre) et dans le secteur Est (Cergnat – Rouvenne - Les Fers), mais plus dans celui des remontées mécaniques, qui n'est plus à jour pour les marcheurs « tous publics ».

En résumé, Leysin perd de la compétitivité sur sa clientèle prépondérante au moment où les autres destinations touristiques progressent dans leur offre des quatre saisons.

En conclusion, je demande que la Municipalité examine l'opportunité d'un plan directeur des chemins pédestres visant à améliorer et tenir à jour l'infrastructure de notre localité. Cette tâche à long terme pourrait être confiée à une commission permanente, telle la Commission du Sport.

Leysin, le 25 septembre 2025 – Claude Gaulis

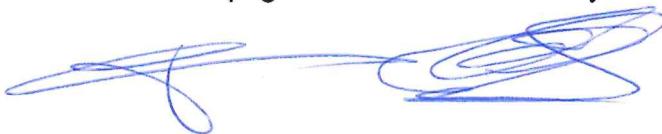


Conseillères et Conseillers communaux appuyant ce postulat :

M. Guérin



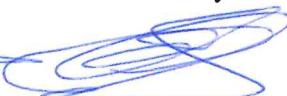
J-D. Champagnac



S. Bösch



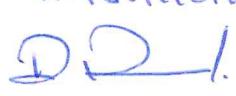
B. Chauvy



B. Hefti



R. Pavillard



N. Baume

